****

**Elections régionales des 6 et 13 décembre 2015**

**Questionnaire de TDIE aux candidats aux élections régionales**

Une note documentaire est jointe à ce questionnaire

**I. Orientations générales / financement des politiques de mobilité**

**Question 1 – *Etat des lieux.***

Quel jugement portez-vous sur le fonctionnement des services de transports collectifs dans votre région ? Comment comptez-vous améliorer ces services ?

La région Centre Val de Loire dispose d’un réseau très important (1900Km de lignes et 11M de trains/Km). Elle a été l’une des régions expérimentatrices de la décentralisation du TER et a mené très tôt une modernisation de ses matériels. Mais c’est une des rares régions dans lesquelles la fréquentation a diminué entre 2009 et 2013 malgré une augmentation de 30% du coût du TER. Sur les 15 lignes TER, deux représentent 60% du trafic. Il sera donc nécessaire de faire un audit ligne par ligne et profiter de l’année 2016 et de la prise de compétence sur l’interurbain pour élaborer un nouveau schéma régional d’intermodalité avec une très forte concertation avec la SNCF et les autres AOM.

**Question 2 *– La politique des transports devient la principale compétence de la région.***

Quels objectifs donnez-vous à la politique régionale des transports pour contribuer à la mise en œuvre de votre projet de développement régional, et quels leviers (économique, contractuel – Contrat de Plan Etat-Région, tarification, fiscalité écologique, etc.) comptez-vous mobiliser pour atteindre ces objectifs ?

La priorité du projet porté par Philippe Vigier et son équipe est le développement économique. Notre région est peu dense et sa position centrale en fait un carrefour de voies de communication. Il est indispensable de relier nos pôles urbains au réseau TGV et aux aéroports parisiens. Il est indispensable de relier entre eux les chefs lieux de départements. Il est indispensable pour une politique d’aménagement du territoire d’utiliser la nouvelle compétence sur l’interurbain pour mieux relier les pôles secondaires sans opposer rail et route. Une politique de contrat d’axes et une billettique unique seront mis en œuvre dès 2016. Une relance du fret ferroviaire pour les céréales et le bois sera étudiée en coordination avec les branches professionnelles et les régions voisines. Bien évidemment cela passe par une renégociation de la convention avec la SNCF et du contrat de plan

**Question 3 *– Les dépenses en faveur de la mobilité ont considérablement augmenté depuis le transfert des TER aux régions. Celles-ci ont fait un effort d’investissement important (réseau et matériel roulant) que la hausse des recettes directes des TER n’a pas compensé, tandis que la qualité de service et les coûts d’exploitation augmentaient. Les transports sont devenus le premier poste de dépense des régions tandis qu’elles perdaient leur autonomie fiscale. Le gouvernement a annoncé en juin 2015 au congrès de l’Association des Régions de France le transfert de 25 % de la Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises aux régions, afin de financer les nouveaux transferts de compétence transport.***

Comment envisagez-vous les perspectives d’évolution de la part du transport dans le budget de votre région ? Estimez-vous possible d’obtenir un gain de productivité de l’opérateur de transport ferroviaire ? Souhaitez-vous introduire des clauses de productivité dans la convention TER ?

Le premier élément, c’est la renégociation de la convention Région-SNCF avec bien sûr des clauses de productivité. Il est impossible de prévoir à ce jour l’évolution de la part du budget avant d’avoir réalisé un audit , renégocié la convention et appréhendé un état des lieux technique et financier de l’interurbain.

**Question 4 *– L’expérimentation régionale de l’écotaxe a été proposée comme une hypothèse intéressante pour le financement des transports. Il existe trois moyens pour mettre en œuvre une taxation de l’usage de la route pour assurer sa contribution au financement des transports : taxation au kilomètre parcouru, taxation forfaitaire (vignette), ou taxation du carburant (TICPE)***

Selon vous, avec quelles recettes faut-il financer les transports régionaux ? L’idée d’une tarification de l’usage de la route vous parait-elle intéressante, et pourquoi ? Si oui, comment envisagez-vous de la mettre en œuvre (sous quelle forme, sur quelle assiette, à quelle échéance, avec quels outils) ?

Dans le cadre de notre projet, nous raisonnons à ressources constantes et privilégions une approche de rationalisation de service et d’amélioration de la productivité plutôt que la recherche de taxes nouvelles.

**Question 5 – *Depuis plusieurs CPER, les régions sont sollicitées pour cofinancer des infrastructures nouvelles ou l’entretien et la régénération des infrastructures existantes. Les nouvelles orientations générales de l’Etat en matière d’infrastructures de transport donnent la priorité au financement de la restauration de la qualité des infrastructures existantes sur le développement d’infrastructures nouvelles.***

Etes-vous favorable au renforcement de cette politique en faveur du financement des infrastructures sur votre territoire ? Pour maintenir la qualité des infrastructures de votre territoire, êtes-vous prêt à accompagner l’Etat et les opérateurs publics dans le financement de l’entretien et de la modernisation des infrastructures existantes ?

Le CPER de notre région prévoit plus de la moitié des financements régionaux pour 3 lignes ferroviaires nouvelles.  
La réponse à la question d’accompagner ou non l’Etat sur ces financements dépend des priorités que nous aurons nous même définies. Car il ne s’agit pas de se substituer à de nouveaux désengagements de l’Etat…

**Question 6 – *La France accueille la COP 21 de novembre à décembre 2015. Les transports représentent le deuxième poste d’émissions de gaz à effet de serre après le secteur résidentiel.***

Par quels leviers la politique régionale des transports peut-elle contribuer de manière significative à la lutte contre le réchauffement climatique et la pollution ?

Une politique coordonnée de développement des transports publics est évidemment un moyen de lutter contre la pollution ! D’où l’importance de relancer très vite les partenariats avec les autres AO, insuffisantes aujourd’hui.

**II. 13 ans après la généralisation de la régionalisation des Transports express régionaux (TER), quelle politique ferroviaire dans le nouveau contexte régional ?**

**Question 7 – *Les régions ont développé avec succès les transports express régionaux depuis la généralisation du transfert de compétences en 2002. Leur fréquentation a significativement augmenté. Au 1er janvier 2017, les régions auront la responsabilité de la gestion des services interurbains départementaux d’autocars. Dans le même temps, la libéralisation du transport de voyageurs par autocars, entrée en vigueur au mois d’août 2015, s’ajoute au développement du covoiturage pour répondre à une demande sociale incontestable. Sur certaines lignes, ces nouvelles offres entrent en concurrence avec les services TER organisés par la région.***

Le développement des services librement organisés vous parait-il, dans votre région, en mesure de fragiliser le modèle économique d’une ou plusieurs lignes de TER, ou d’une ligne routière conventionnée ? Comment adapter la politique régionale des transports pour répondre à ces nouvelles aspirations ?

Dans le cadre d’une politique de contrats d’axes élaborée en concertation avec les territoires, les cars Macron peuvent être une menace bien sûr mais tout autant des opportunités intéressantes pour répondre aux besoins de mobilité de nos concitoyens.

**Question 8 – *La loi de réforme ferroviaire du 4 août 2014 a instauré la liberté tarifaire pour les Régions. Cette disposition qui entrera prochainement en vigueur constitue un nouvel outil pour le financement des services TER.***

Comment comptez-vous l’intégrer à votre stratégie pour le développement des services ferroviaires ? Est-ce l’occasion de reconsidérer l’ensemble de la politique tarifaire des transports de votre région ?

La double priorité est d’avoir une billettique unifiée avec lisibilité des tarifs pour les usagers, la seconde est d’avoir une tarification favorable pour les jeunes scolarisés dans la région. Les nouvelles dispositions de la loi de réforme ferroviaire faciliteront cette approche.

**Question 9 – *Le quatrième paquet ferroviaire en cours de négociation à Bruxelles prévoit l’ouverture à la concurrence du transport ferroviaire de voyageurs.***

Comment envisagez-vous la perspective de l’ouverture à la concurrence ? Seriez-vous prêt à envisager l’ouverture de la totalité du marché régional à la concurrence ? Préfèreriez-vous mettre en œuvre une expérimentation de la concurrence sur une ligne ou un faisceau de lignes, et si oui laquelle/lequel ? Etes-vous opposé à l’ouverture à la concurrence comme à son expérimentation ?

Nous sommes favorables à l’ouverture à la concurrence, que ce soit dans le cadre de la prochaine convention globale ou au travers d’expérimentations. Nous sommes convaincus que tout le monde y gagnera y compris la SNCF…

**Question 10 – *Le développement de l’accessibilité des transports est un objectif national qui nécessite une politique volontariste.***

Comment intégrez-vous les impératifs d’aménagement de l’accessibilité Personnes à Mobilité Réduite dans votre projet ?

Un travail a déjà été réalisé sur les gares TER. Une concertation très étroite avec les associations est indispensable à mettre en œuvre pour traiter tous les points noirs. C’est évidemment une priorité.

**III. La région « chef de file » – complémentarité et intermodalité : les défis d’une politique régionale multimodale**

**Question 11 – *La loi MAPAM donne aux régions la responsabilité de rédiger un schéma régional de l’intermodalité, et la loi pour la Transition énergétique crée les plans de mobilité rurale.***

Comment comptez-vous organiser la complémentarité entre les différents services mis en œuvre dans les agglomérations d’une part, et dans les territoires ruraux d’autre part ?

Nous profiterons de cette année de transition où l’interurbain est encore à la charge des départements pour élaborer une très large concertation avec départements et intercos avec cette logique de contrats d’axes pour répondre aux besoins de mobilité, le mode à choisir n’est que la réponse adaptée à l’analyse du besoin.

**Route et transports routiers**

**Question 12 - *La loi NOTRe a transféré des départements aux régions le statut d’Autorité Organisatrice de Transport en matière de transports scolaires et de transports interurbains, mais la responsabilité de la gestion du réseau routier demeure départementale. La région pourra définir des itinéraires routiers d’intérêt régional.***

Comment voyez-vous le rôle de la région dans l’organisation de la cohérence des investissements des départements sur leurs réseaux routiers ? Quelle place comptez-vous accorder à la route dans votre politique des transports compte tenu des nouvelles compétences de la région en matière de coordination de l’intermodalité ?

Dans le cadre de son schéma d’intermodalité, la région définira des routes d’intérêt régional qui feront l’objet de conventions avec les départements.

**Question 13 - *Avec la libéralisation des services de transport par autocar, la loi Macron donne à la région la responsabilité d’établir un schéma régional des gares routières.***

Comment envisagez-vous le rôle de la région dans le développement des pôles d’échange multimodaux et des gares routières ? Comment envisagez-vous la concertation avec les autorités organisatrices de la mobilité et les opérateurs de transport de voyageurs par autocar pour leur localisation et leur développement ?

La concertation est indispensable avec les autres AO en particulier pour gérer les interfaces. Ce sont les AO urbaines qui pourront définir la localisation des pôles d’échanges avec les cars Macron, raison de plus pour travailler en totale intelligence avec ces AO urbaines.

**Question 14 – *La région aura la responsabilité de l’organisation du transport scolaire à partir du 1er septembre 2017. Cela concerne 2 millions d’écoliers, collégiens et lycéens chaque jour, et une dépense de 2 Mds €.***

Comment concevez-vous le rôle de la région et quels objectifs donnez-vous à ce service de proximité ?

Le transfert ne se fera qu’en septembre 2017. Cela nous donnera le temps pour travailler avec nos 6 départements, voir s’il convient d’unifier les services ou non et si oui, sous quels délais, étudier les interactions entre transport scolaire et transport interurbain, étudier les modalités d’exécution de ces services (subdélégation aux départements, aux intercos , solutions mixtes etc…). Il est aujourd’hui trop tôt pour se prononcer…

**Numérique, billettique, intermodalité**

**Question 15 – *De nombreuses régions et opérateurs ont entamé la mise en œuvre de l’accès aux réseaux dans les véhicules et matériels roulant (Wifi ou développement des capacités 3 et 4 G).***

Comptez-vous développer la connectivité dans tous les transports en commun dont vous avez la responsabilité ?   
  
Bien sûr, nous avons pris l’engagement d’installer le Wifi dans les trains

**Question 16 – *Avec le développement de la billettique, l’intégration tarifaire peut contribuer plus facilement au développement de l’intermodalité au service des usagers des transports publics. La billettique contribue à faciliter l’usage des transports publics, et à les rendre plus attractifs.***

Souhaitez-vous développer, pour les TER et les services routiers transférés des départements, l’intégration tarifaire avec les différentes autorités organisatrices des réseaux urbains de votre région ? Quel rôle souhaitez-vous donner à la billettique dans le développement de l’intégration tarifaire, dont de nombreux exemples montrent les effets positifs sur l’attractivité des transports publics ?

Dès 2016, nous négocierons avec les autres AO une billettique unique pour parvenir à une intégration tarifaire. C’est l’objectif du pass Navicentre sur lequel nous nous sommes engagés.

**Question 17 – *Le développement de l’open data dans les transports suscite de nombreux espoirs dont notamment la perspective de faciliter l’organisation des déplacements, et la comparaison ou l’intégration des différents modes de transports. La valorisation et l’exploitation des données des opérateurs des différents services de transports (conventionnés ou librement organisés) nécessitent des infrastructures et des logiciels coûteux.***

Pensez-vous que la collectivité doit investir dans de tels outils ? Quelle stratégie numérique régionale pensez-vous opportun de mettre en œuvre au service de l’usager ? :

* simple mise à disposition des données, en laissant le soin aux acteurs privés de mettre en ligne des calculateurs d’itinéraires ?
* développement et pérennisation d’une plate-forme intermodale de calcul d’itinéraires porte-à-porte ?
* développement d’une plate-forme comprenant également un service de réservation et délivrant des billets ?

Il sera nécessaire de s’orienter dès que possible sur le développement d’un support permettant à la fois calcul d’itinéraires, achat de billets et validation des titres.

**Aéroports**

**Question 18 – *La loi NOTRe donne la possibilité aux collectivités qui le souhaitent de prendre la gestion d’un aérodrome appartenant à l’Etat.***

Quels sont les enjeux de développement aéroportuaire dans votre région ? Y a-t-il un ou des aérodromes dont le transfert de la gestion à la région vous parait opportun ? La région doit-elle avoir un rôle de réflexion, d’orientation et de gouvernance dans le maillage aéroportuaire régional ?

La région dispose de 2 aéroports, l’un à Tours, géré par la CCI 37 doit être aidé par la région pour renforcer son rôle de plate forme d’entrée touristique des châteaux de la Loire, l’autre à Châteauroux-Déols géré par un syndicat mixte dont la région doit renforcer le rôle de plate forme majeure pour le fret.

**IV. Logistique et fret**

**Question 19 - *Lors de la Conférence nationale de la logistique, le ministre des Transports a proposé que les régions intègrent dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité du Territoire un volet dédié à la logistique. Cette proposition pourrait être mise en œuvre prochainement dans le cadre de la préparation de la stratégie nationale pour la logistique, « France logistique 2025 ». Elle s’appuiera sur les compétences de la région en matière de développement économique.***

Comment voyez-vous les enjeux de la logistique pour votre région ? Quels sont les principaux défis à relever pour contribuer à la bonne articulation entre l’économie de votre région, les flux qu’elle génère, et les réseaux de transport de fret ?

La position centrale de notre région à la porte sud de l’Ile de France lui donne à l’évidence une vocation logistique majeure, au travers de l’aéroport de Châteauroux-Déols, au travers d’une plate forme de ferroutage sur l’axe Belgique Espagne, au travers de la relance du fret pour les céréales et le bois. Il faut rappeler qu’il y a des pôles logistiques majeurs en région Centre Val de Loire en particulier l’agglo orléanaise qui est la 4ème plate forme logistique française !

**Question 20 – *Les ports fluviaux ont aujourd’hui différents statuts.***

Comment envisagez-vous l’intégration des ports fluviaux et des voies de navigation correspondantes, y compris lorsqu’elles sont touristiques, à la politique régionale des transports ?

Dans notre région les fleuves et canaux n’ont qu’une vocation touristique. Mais elle est importante. La Loire à vélo est un projet touristique majeur et le développement des canaux du Cher et d’Orléans correspond bien à l’importance du tourisme vert et de court séjour à proximité de Paris.